

Date de la convocation : 18/03/2025	Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de votants : 14 Nombre de procuration : 1
L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de la Commune de VIENNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire.	Présents : M. MORIN Christophe, M. THEBAULT Jean-Pierre, Mme BONNEAU Marie-France, Mme BARBIER Martine, M. BONNET Hervé, M. BOURREAU Christian, M. CLOCHARD Jean-Luc, Mme DEHAY Marylène, Mme GUIGNARD Marie-France, M. LAURENTIN David, M. POYAUX Jean-Michel, M. RIVIERE Nicolas, Mme TISSERAND Sonia
Secrétaire de séance : M. CLOCHARD Jean-Luc	Absent(s) : Mme JASMIN Emmanuelle donne pouvoir à M. BOURREAU Christian

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2025
- Approbation des Comptes Financiers Uniques 2024 et affectation des résultats
- Convention de labellisation APIcité@
- Dispositif argent de poche
- Participation communale au stage pêche du 23 au 25 avril
- Mise à jour du tableau des effectifs : création de poste
- Dossier d'aide sociale
- Informations diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER (D16.2025)

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 février 2025.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 février 2025.

APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) DE L'ANNEE 2024 (D17.2025)

Après avoir entendu le rapport de Monsieur MORIN Christophe, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les Comptes Financiers Uniques de la Commune de Viennay et des budgets annexes du Lotissement n° 6 et Commerces

Vu la Commission Finances du 17 mars 2025

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques

COMMUNE DE VIENNAY

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Considérant que Monsieur THEBAULT Jean-Pierre, 1^{er} Adjoint, a été désigné pour présider la séance

Considérant que Monsieur MORIN Christophe, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur THEBAULT Jean-Pierre, 1^{er} Adjoint, et qu'il ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- approuve les comptes financiers uniques de l'année 2024 de la Commune de Viennay et des budgets annexes du Lotissement n° 6 et Commerces, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

BUDGET COMMUNE

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	489 074,37	670 777,38	1 159 851,75
	Recettes réalisées	98 873,24	684 135,56	783 008,80
	Restes à réaliser	76 536,00	0,00	76 536,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	416 356,83	1 161 522,86	1 577 879,69
	Dépenses réalisées	117 445,96	622 740,52	740 186,48
	Restes à réaliser	139 709,00	0,00	139 709,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-18 572,72	61 395,04	42 822,32
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-72 717,54	490 745,48	418 027,94
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	-91 290,26	552 140,52	460 850,26
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-63 173,00	0,00	-63 173,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-154 463,26	552 140,52	397 677,26

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT N°6

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	297 077,49	367 094,69	664 172,18
	Recettes réalisées	191 853,09	192 845,37	384 698,46
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	203 894,57	198 453,55	402 348,12
	Dépenses réalisées	202 659,05	193 451,55	396 110,60
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-10 805,96	-606,18	-11 412,14
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-93 182,92	-168 641,14	-261 824,06
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	-103 988,88	-169 247,32	-273 236,20
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-103 988,88	-169 247,32	-273 236,20

BUDGET ANNEXE COMMERCES

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	29 791,49	37 902,96	67 694,45
	Recettes réalisées	9 742,48	26 373,78	36 116,26
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	20 049,01	39 285,60	59 334,61
	Dépenses réalisées	10 049,01	16 822,50	26 871,51
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-306,53	9 551,28	9 244,75
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 9 742,48	1 382,64	-8 359,84
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	-10 049,01	10 933,92	884,91
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-10 049,01	10 933,92	884,91

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET COMMERCES (D18.2025)

Les Membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement apparaissant à la clôture de l'exercice 2024 du budget Commerces.

Après avoir entendu le Compte Financier unique de l'exercice 2024, les Membres du Conseil décident à l'unanimité d'affecter les résultats apparaissant à la clôture du budget Commerces de l'exercice 2024, soit 10 933,92 euros comme suit :

Section	Imputation	Libellé	Montant
Fonctionnement	R 002	Excédent de fonctionnement reporté	884,91 €
Investissement	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	10 049,01 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET PRINCIPAL (D19.2025)

Les Membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement apparaissant à la clôture de l'exercice 2024 du budget principal.

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, les Membres du Conseil décident à l'unanimité d'affecter les résultats apparaissant à la clôture du budget principal de l'exercice 2024, soit 552 140,52 euros comme suit :

Section	Imputation	Libellé	Montant
Fonctionnement	R 002	Excédent de fonctionnement reporté	397 677,26 €
Investissement	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	154 463,26 €

CONVENTION DE LABELLISATION APICITE® (D20.2025)

Monsieur le Maire rappelle que la demande de labellisation APicité® a été validée par le comité de labellisation qui a décidé d'accorder à la collectivité le label APicité® assorti de 2 abeilles « démarche remarquable ». A cet effet, la convention de labellisation entre la Commune et l'Union Nationale de l'Apiculture Française est exposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les termes de la convention présentée et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de labellisation.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE (D21.2025)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de sa politique jeunesse, la Commune de Viennay soutient depuis sa création le dispositif « Argent de poche » en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine.

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Deux-Sèvres a informé la Maison de l'Emploi et des Entreprises d'une modification de législation encadrant les chantiers éducatifs qui, les concernant, supportent le dispositif argent de poche. Celle-ci ne peut plus porter l'agrément au nom des collectivités. Il convient dorénavant aux communes de demander leur agrément pour une année.

Il ressort de la discussion que ce dispositif permet aux jeunes qui y participent de mieux connaître le travail réalisé en collectivité. Malgré tout, les élus regrettent que ce dispositif se complexifie administrativement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre), ne souhaite pas reconduire le dispositif pour l'année 2025.

PARTICIPATION COMMUNALE ANIMATION STAGE PECHE (D22.2025)

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que la Commission Jeunesse a proposé une participation à un stage de pêche organisé et encadré par la Fédération Départementale de pêche du 23 au 25 avril prochain à l'étang communal des Echalans.

Le coût de cette activité est de 50 euros par jeune de 10 à 16 ans habitant la Commune avec un nombre de place limité à huit.

Afin que ce coût ne soit pas un frein à la participation de certains jeunes, il est proposé que la Municipalité prenne en charge 25 euros. Il restera ainsi 25 euros par enfant à la charge de la famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- valide le projet d'activité des jeunes
- accepte de prendre en charge 25 euros par enfant
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE (D23.2025)

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2313-1, R.2313-3, R.2313-8

VU le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services

CONSIDERANT que, dans le cadre d'un avancement de grade au sein des services de la Commune de Viennay, il convient de créer le poste correspondant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de créer le poste suivant, à compter du 1^{er} avril 2025 :

- 1 poste d'Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier
- de dire que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2025, chapitre 012.

INFORMATION DIVERSES

Monsieur le Maire indique que, suite à la randonnée « nettoignons la nature » du 22 mars, environ 15 kilos de déchets ont été collectés malgré une faible participation.

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE SOCIALE (D24.2025)

Une demande d'aide sociale a été déposée concernant la prise en charge d'une partie de la facture d'eau de Madame domiciliée à Viennay et concernant son précédent logement.

Le dossier et la situation financière de l'intéressée sont exposés au Conseil Municipal, qui, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite. Un courrier sera adressé à l'assistante sociale ayant transmis le dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

A Viennay, le 31 mars 2025

Le secrétaire de séance,

Jean-Luc CLOCHARD

Le Maire,

Christophe MORIN